

Cahier de doléances du Tiers État d'Espère (Lot)

Cahier des doléances, plaintes et remontrances que présentent à Sa Majesté ses très et très soumis sujets, les habitants du bourg d'Espère, près Cahors en Quercy,

Sire,

La précision qui nous est prescrite par la loi qui nous rassemble, nous oblige de contenir dans nos cœurs les sentiments de vénération et d'amour dont nous sommes pénétrés pour Votre Majesté; nous nous empressons de vous exprimer les sujets de nos plaintes et proposer en peu de mots le moyen de remédier aux abus contre lesquels nous réclamons.

Notre communauté comprend 450 habitants. Nous sommes presque tous cultivateurs et notre industrie se borne à fertiliser notre sol. En calculant nos moyens de vivre, on ne peut donc considérer que la production du terrain que nous cultivons.

La ferme des fruits décimaux de notre paroisse se porte annuellement à 2200 l., et les fermiers se ruinent depuis que la ravine, en ravageant nos coteaux, nous a enlevé cette précieuse portion de nos héritages, nos vignes.

Le décimateur reçoit la douzième partie de toutes nos récoltes prises ensemble. Ce serait trop long d'exposer en détail la cote de dîme de chaque espèce de fruits ; nous n'exposons que le résultat d'une opération que nous avons faite avec la plus scrupuleuse exactitude.

La totalité de nos récoltes se porte donc tout au plus 26 400 livres : le décimateur commence par en prendre la douzième partie, et alors il ne nous reste que 24 200 livres.

Les redevances seigneuriales de toutes espèces nous enlève en suivant l'évaluation ordinaire des grains, 961 l, nous n'avons plus que 23 239 l. Cette somme décroît et se réduit à 19 041 l. 10 s. par le paiement de la taille, des vingtièmes et de la capitation, qui se portent 4 197 l. 10 s. ;

Les droits que l'on perçoit au nom du Roi sur nos contrats et sur nos dispositions de dernière volonté se portent au moins à 500 reste 18.541 l. 10s.

Les frais de publication de nos bans de mariage et ce vieux reste de la barbarie du neuvième siècle, le tribut que la mort paye à l'église, nous enlèvent au moins 200 l., reste 18 341 l. 10 s.

Les mémoires que nous ont fournis les fermiers des fruits décimaux supposent que notre récolte en grains consiste en mille sacs ou environ; nous en mettons de côté cent vingt-cinq pour la semence le prix de ces grains évalué à raison de douze livres le sac se porte 1 500 l. En dernière analyse il nous reste 16.841 l. 10 s. à répartir sur 450 habitants nous avons tout au plus pour chacun un peu moins de quarante livres chaque année, ce qui revient par jour à un peu moins de deux sols trois deniers ; encore même n'avons-nous pas parlé des contraintes, ni de la régie générale, ni d'une foule d'impôts indirects dont la nomenclature barbare n'est connue que d'un essaim de frelons engraisées de nos sueurs.

Telle est, Sire. la situation déplorable des habitants de ce bourg et cependant notre franchise ne nous permet pas de dissimuler que plusieurs paroisses de notre province du Quercy sont plus misérables encore. Nous n'avons pas vu encore nos enfants brouter l'herbe comme ceux de nos voisins, et nos vieillards, plus heureux qu'un grand nombre de ceux des environs, ont presque tous survécu aux rigueurs du mois de janvier dernier; il n'en est qu'un que nous ayons eu la douleur de voir mourir d'inanition.

Les travaux publics qu'on a faits sur notre paroisse pour ouvrir une grande route de Cahors à Bordeaux semblaient devoir suppléer à l'insuffisance de nos ressources domestiques, mais ce remède palliatif a irrité notre mal au lieu de le guérir on a dévasté nos fonds les plus précieux, et nous n'avons cependant pas cessé d'en payer tes impôts. Ce que nous appelions notre bien n'est plus aujourd'hui qu'un mal bien réel, et nous détestons cette propriété imaginaire qui nous tient assujettis à payer la taille d un grand chemin.

Sire, en vous offrant le tableau de notre indigence, nous en sentons diminuer l'amertume. Est-il rien de plus doux pour des enfants tendres et soumis que de se communiquer à un père qui a daigné les qualifier de ses conseils et de ses amis ! Vous voulez nous soulager, Sire, nous le savons ; c'est aujourd'hui Votre Majesté qui nous parle elle même, nous reconnaissons la voix du maître vous désirez, Sire, le bonheur de votre peuple, et vos vœux seront accomplis nous en proposons les moyens.

Il est, Sire, une infinité de dépenses qui n'ajoutent rien à votre gloire ni à votre bonheur. L'intrigue quelquefois seule a surpris de votre bonté des pensions excessives qui se sont multipliées à l'infini. Que Votre Majesté. Sire, daigne supprimer toutes ces largesses, ou les proportionner au mérite et au besoin.

Déterminez les sommes que vous désirez obtenir de vos sujets. L'impossibilité est la seule barrière que leur générosité ne soit disposée à franchir. Soyez le médiateur entre vos provinces lorsqu'elles se diviseront entre elles cet honorable fardeau. Détruisez tous les anciens impôts, et que la science du recouvrement cesse d'être la plus obscure et la plus compliquée de toutes les sciences humaines. N'avons plus que deux espèces d'impôts, comme nous n'en avons que deux seines, le réel et le personnel

Quel impôt réel, auquel sans distinction toutes les terres du royaume seront assujetties, consiste en une cote fixe de nos récoltes qui sera donnée à ferme ; que le fermier verse le prix de sa ferme dans le Trésor royal, et qu'il en remette la quittance au syndic de la province.

A l'insuffisance des impôts réel, nous désirons qu'il soit suppléé par une imposition personnelle, que l'ordre opulent du Clergé, que l'ordre généreux de la Noblesse s'y assujettissent comme nous et que dans chaque province il en soit fait une répartition sur les trois ordres. Nous espérons, Sire, que les nobles ne nous diront pas, comme autrefois ils dirent à nos pères, qu'ils sont les bras de l'État et que nous n'en sommes que les pieds. Depuis longtemps le flambeau de la philosophie brille à leurs yeux, et ils sentent que, dans toute société, la contribution de chaque associé doit être en raison de l'avantage qu'il en retire. Ce n'est pas leur sang qui nécessaire aujourd'hui pour soutenir la nation ; elle besoin du superflu de leur bien, c'est leur générosité que la France implore, et leur valeur n'est pas le remède qui convient genre de maladie qui l'afflige.

Le clergé, dépositaire de ces biens immenses que la charité de nos pères mit aux pieds de leurs apôtres, doit enfin lever le sceau qui les renferme. Nous savons comme eux que c'est le dépôt des pauvres, mais puisque, d'après leur morale, comme à la plus saine politique, l'intérêt public doit l'emporter sur celui des particuliers, la patrie pauvre a de plus grands droits à leurs bienfaits que les pauvres particuliers dont ils défendent la cause avec celle de leur opulence.

Plusieurs de nous, Sire, sommes ces pauvres qui dans cette heureuse révolution, excitons plus que jamais la commisération du clergé. Nous sommes ces pauvres, et nous leur déclarons hautement que nous renonçons à des bienfaits qui finiraient par rabaisser et mettre à notre niveau les bourgeois et le petit nombre des laboureurs aisés qui vivent parmi nous.

Lorsque nous sommes blessés par les éclats des rochers que nous essartons, ce n'est pas un homme bigarré de la livrée d'un grand seigneur, ecclésiastique ou séculier, qui vient panser nos plaies, c'est la charitable épouse de notre ami le bourgeois ou le laboureur, c'est elle qui nous porte de son ménage le bouillon et le pain. Si la charité du clergé appauvrit les bons voisins, s'ils unissent eux-mêmes par avoir besoin de secours, quelles seront nos ressources ?

Le temps est venu, Sire, où votre justice devrait rendre au troisième ordre de vos sujets les droits qu'ils avaient reçus des mains de la nature. Faites, Sire. qu'en tout temps et tout lieu la voix du pauvre puisse comme aujourd'hui se faire entendre. Immortalisez ce précieux monument de votre sagesse, le règlement qui a prescrit la forme de nos assemblées. Ordonnez, Sire, que toutes les assemblée de communauté seront tenues en la même forme que les asséeurs de la subvention personnelle soient nommés de la même manière que vont l'être nos députés. Imposez-leur l'obligation de rendre public le projet de répartition de cet impôt.

Notre demande, Sire, suppose que Votre Majesté voudra bien rendre au Quercy ses États provinciaux. La ville de Cahors est la capitale du Quercy, elle est au centre de cette province ; nous espérons, Sire, que vous en ferez le siège des États et que nos députés ne subiront pas une espèce de relégation dans une ville dont un faubourg est dans le Languedoc.

Votre Majesté, Sire, veut bien connaître nos désirs et nos doléances sur toutes les parties du gouvernement l'administration de la justice va maintenant fixer votre attention.

Nos anciens ont dit que les lois les plus sages étaient inutiles, si elles ne s'accommodaient aux mœurs des peuples qui doivent les recevoir. Cette maxime n'est pas toujours vraie, et Votre Majesté peut nous donner une loi qui change nos mœurs.

Que le droit de nous juger cesse d'être vendu; nous gémissons de voir nos biens et nos vies livrés à l'ignorance et aux passions de certains hommes, de qui l'opulence fait quelquefois le seul titre de recommandation.

Nous désirerions avoir au centre de la province, c'est à dire à Cahors, un tribunal qui, sous le nom de Conseil provincial, reçût les appels en matière civile de toute sentence des premiers juges de la province dont l'objet n'excéderait pas trois mille livres. Nous désirerions que ce tribunal connût le dernier ressort de tout le petit criminel, et qu'il ne put juger le grand criminel que lorsque les accusés auraient été déjà repris de justice. Les officiers désœuvrés de six sénéchaussées de notre province, pourraient se retirer et fournir cette compagnie.

Lorsque les charges vaqueront par le décès des titulaires nous pourrions à leur remboursement après que tes officiers auront été réduits au nombre nécessaire. L'office vacant sera disputé comme le sont les chaires dans les universités. Par ce moyen facile, vous écarterez des tribunaux l'ignorance qui rend problématiques les causes les plus simples, et il ne restera plus qu'à en écarter la corruption des mœurs.

Sire, les gens qui vivent dans le sein des plaisirs ont crié que nous n'étions qu'un vil troupeau d'esclaves abrutis par la misère et par les souffrances ; parce que nous sommes peu capables d'apprécier les talents, ils nous croient pareillement aveugles sur les vices qui les flétrissent ou sur les vertus qui les distinguent. Ils se trompent nous observons leur conduite et nous les connaissons. Daignez, Sire, nous confier le soin de désigner les sujets dont les mœurs méritent les dignités, et nous remplirons peu à peu les tribunaux des plus honnêtes gens de vos provinces. Ordonnez qu'à chaque vacance d'une charge de conseiller au Conseil provincial les aspirants se feront inscrire dans un registre qui sera tenu par votre procureur, que cette liste soit envoyée dans toutes les communautés de la province, que chaque communauté assemblée, comme nous le sommes aujourd'hui, nomme, trois sujets, savoir un juge royal, un juge pourvu par un seigneur ecclésiastique et un juge du seigneur laïque, et que ceux de ces trois qui, chacun dans sa colonne, réuniront les suffrages du plus grand nombre des communautés, soient seuls admis au concours.

L'expérience de plusieurs siècles, Sire, a fait connaître l'abus des sièges intermédiaires trois degrés de juridiction surchargent énormément vos peuples. Ordonnez que, dans toutes les causes oit le jugement passera le pouvoir des tribunaux dont nous demandons l'érection, nos appels seront portés immédiatement à vos Cours souveraines.

Sire, nous finissons par unir nos voix à celles qui retentissent de toutes les parties de votre royaume en faveur de ces malheureuses victimes de l'ancienne inquisition ministérielle qui gémissent dans l'exil ou dans l'horreur des cachots. Pardonnez, Sire, à une franchise qui peut être semble côtoyer la familiarité : assez longtemps une crainte servile a étouffé nos cris: votre bonté a ramené le jour où, sans blesser le respect que nous devons à la majesté souveraine, nous croyons devoir parler au meilleur de tous les pères avec l'honnête liberté que nous donnons à nos enfants dans le sein de nos familles. Telles, sont, Sire, les plaintes et remontrances que présentent à Votre Majesté, Sire, vos très fidèles et très soumis sujets, les habitants d'Espère.